

COMMUNE DE GRIGNON

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 20180522-4**

Le 22 Mai Deux Mille Dix-Huit le Conseil municipal de la commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte PETIT, Maire, en session ordinaire

Étaient présents : BLANC Lina – BRUNOD Dominique – BUSALB Corinne - CHAPPE Corinne – CHAZELAS Pierre - CHRISTIN Gilles – DUCHINI Françoise - KARST Bruno – MARCHAND Françoise – NICASTRO Marie – PETIT Brigitte – RIEU François - ROCIPON Denis - formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : BRUN Marcel – DAL MOLIN Sylvie – DUCHINI Pierre – TARTARAT-CHAPITRE Bernard

Était excusée : GACHON Martine (pouvoir à PETIT Brigitte) - PAVIOL Franck (pouvoir à MARCHAND Françoise)

Secrétaire de Séance : Denis ROCIPON

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
présents : 13
votants : 14

Date de Convocation : 17 Mai 2018
Pour : 14
Contre :
Abstention :

Objet : Délibération relative aux Subventions de fonctionnement 2018 aux associations

Rapporteur : Denis ROCIPON

Considérant les crédits ouverts au B.P. 2018, soit 27 000 €.

Sur proposition de la Commission Communale Cérémonie, Evènementiel, Vie Associative, Culture et Communication réunie en date du 18 mai 2018,

Après que Monsieur Dominique BRUNOD, Président du FEP ait quitté la salle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

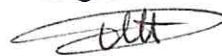
APPROUVE l'attribution des subventions de fonctionnements 2018, aux associations pour un montant de 14 020.00 € conformément au tableau ci-joint.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le

A Grignon, le 22 mai 2018

Madame le Maire,

Brigitte PETIT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20180522-20180522-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2018

Affichage : 09/05/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

